

AG du CEA _3 03 2018 : RAPPORT MORAL et d'ACTIVITES

1 – l'association évolue en s'adaptant :

* Le nombre d'adhérent.e.s est nettement en augmentation, nous sommes passés de 150 en 2013 à 240 en 2018. Cela s'est accompagné d'un renouvellement important avec beaucoup de départs qui peut-être s'expliquent par l'âge : en effet le CEA a 40 ans et nous fêterons cet anniversaire après l'AG.

* Pour raison financière, nous n'avons pas pu embaucher après le contrat aidé de Marie Christine fin mai 2018. Le Conseil d'administration a donc réagi en continuant d'assurer toutes les activités entreprises plus les dossiers que l'actualité lui confie de plus en plus.

* Nous nous sommes mieux organisés en nous répartissant les activités et les dossiers. Mais la part qui incombe au président demeure encore trop importante, pour suivre toutes les actions, lancer la plupart d'entre elles ou les relancer, les coordonner, souvent même les organiser, pour solliciter les avis des administrateurs afin de décider entre les réunions de CA, préparer l'ordre du jour, assurer les relations avec les autres associations. Cependant les membres du CA s'impliquent et sont réactifs. Beaucoup des échanges se font par Internet. Nous ne pouvons pas nous retrouver plus fréquemment que tous les mois, mais des petits groupes agissent, par exemple pour gérer le site de l'association, assurer la communication d'infos aux adhérents, organiser le festival du film ou encore le groupe de réflexion ours.

* Je me propose pour faire une 4^{ième} année comme président. Nous en profiterons pour préparer la suite, soit comme à l'accoutumée, avec une ou un président, soit avec une co-présidence de 2 ou 3 co-président.e.s ou bien collégiale. (Dans ce cas, chaque administrateur serait co-président).

* Nous essayons de donner le plus possible d'informations aux adhérents au moyen des compte - rendus détaillés des réunions de Conseil d'administration pour permettre de suivre l'évolution des activités et l'avancement des dossiers. Malheureusement, il semble qu'un trop faible pourcentage des adhérents les lisent (à peine la moitié). De plus, depuis 2018, des informations sont envoyées aux adhérents. Les réunions du Conseil d'Administration au siège des foyers Ruraux à Foix le second mercredi de chaque mois (sauf en août), sont ouvertes à tous. **Nous sommes intéressés de savoir si tout cela vous convient et quelles améliorations sont souhaitées.**

* Notre action de sensibilisation a progressé en particulier avec le site géré par Serge, Bertrand et Yves. Nous continuons à distribuer la plaquette et nous tenons le stand sur les foires bios. Sur Radio-Transparence Marie Christine anime bénévolement les émissions du CEA, « Alternatives Ecologiques », dont les enregistrements sont accessibles sur notre site. Le Festival du film nature a connu un vrai succès en 2018 au Mas d'Azil pour sa troisième édition. Nous avons fait projeter à Foix, Lavelanet, St Girons le film « Le temps des forêts » suivi d'un débat avec Philippe Falbet qui a aussi accompagné une sortie nature dans la vieille forêt de Cagateille. Nous projetons pour ce printemps une sortie dans la forêt de François Calvet à Lacave.

* En décembre 2018, la préfecture a accepté après examen de nos dossiers par la DREAL, le renouvellement de l'agrément (capacité à acter devant les juridictions et de nous constituer partie civile) et le renouvellement de l'habilitation (nomination aux commissions administratives).

2 – Deux rdv au Tribunal Administratif nous attendent en 2019 dans 2 affaires importantes

* Concernant le Nord du département avec la basse vallée de l'Ariège, devrait avoir lieu le second jugement à la Cour administrative d'Appel de Bordeaux pour le recours en annulation déposé par le CEA, le Chabot et FNE MP, contre l'arrêté ayant autorisé l'exploitation de la gravière Denjean à Saverdun. Nous avons perdu (en avril 2014) au TA de Toulouse puis (en novembre 2016) auprès de la Cour d'Appel. Mais une décision de mars 2018 du Conseil d'Etat devant qui un groupe de riverains s'était pourvu, a demandé le réexamen du dossier par cette Cour Administrative. Les mémoires déposés par Maître Alice Terrasse démontrent que l'assèchement des puits, le dépérissement de la

ripisylve, les pollutions des eaux à l'aval de la gravière sont dus aux remblaiements après extraction, de déchets du BTP dans la nappe alluvionnaire dont le niveau et la qualité de l'eau se trouvent impactés. Les habitations riveraines non reliées au service d'eau et les exploitations agricoles en aval en sont sérieusement affectées. (L'association APPROVA des riverains apportent leurs témoignages et agissent en tant qu'intervenants dans cette affaire).

* Concernant le Sud Ouest du département, nous espérons qu'ait lieu le jugement au Tribunal Administratif de Toulouse suite au recours en annulation déposé (en mars 2017) par le cabinet d'avocats François Laforgue pour la mairie de Couflens – Salau et les associations Henri Pézerat, Couflens-salau Demain et le CEA, contre l'arrêté ministériel ayant autorisé le permis de recherches minières de Couflens. Le permis s'est étendu en Catalogne. Désormais s'ajoute à la menace de l'amiante dans le gisement de tungstène, la menace en cas d'exploitation, directement sur les sources du Salat, de la cyanurisation, l'or étant la cible privilégiée des sociétés minières, d'ailleurs Variscan – Apollo Minerals ne s'en cache pas. Nous sommes tous invités à venir à la conférence de presse organisée à Salau le 22 mars après-midi à l'occasion de la venue d'une délégation de Catalans : nous ferons le point sur le double permis de recherches Couflens-Aurenerre.

3 - Beaucoup d'autres dossiers qui nous ont préoccupés en 2018 continueront cette année

* Ainsi à la rubrique des aménagements des stations de montagne, le projet de retenue d'eau de Guzet en suspens ; les travaux de renouvellement du télésiège à Campels en vallée d'Ax qui nous ont poussé à entamer 2 procédures déposées par Hervé Hourcade, juriste à FNE MP : un recours administratif et une plainte contre X, l'un et l'autre en lien avec la destruction d'habitats et d'espèces protégées. La tendance à vouloir palier à l'altitude trop basse des stations d'Ariège par l'enneigement artificiel n'est manifestement pas une réponse adaptée aux changements climatiques.

* Les sagas de nos actions en faveur de la biodiversité continuent, celle de l'ours et celle des galliformes de montagne (Grand tétras, Lagopèdes, Perdrix grises) que Thierry nous racontera durant la rétrospective à 17h.

* Une autre tendance qui sans être nouvelle, s'accroît : l'ouverture de nouvelles pistes pour les exploitations forestières. Leur principal inconvénient outre le passage des grumiers est d'ouvrir des milieux forestiers assez préservés, aux chasseurs, aux loisirs motorisés, aux raids sportifs. L'efficacité de l'action contre ces projets qui affectent le Piémont n'est pas évidente. Ici même se construit un projet d'une longue desserte forestière du Mas d'Azil à Aigues Juntas, subventionné par l'Europe et la région, piloté par 4 communes, le PNR, la DDT. Nous ne pouvons pas exiger une étude d'impact à cause du saucissonnage du projet.

* Je recommande vraiment de lire la liste des dossiers en cours que nous vous distribuons.

* Un gros dossier a émergé en 2018 qui risque de durer, vu l'obstination du Conseil départemental à réaliser son projet d'alimenter la retenue de Montbel en détournant l'eau du Touyre. Avec Le Chabot auteur d'un excellent travail critique, FNE MP, ANPER, DAME, Campagne Glyphosate, les Faucheurs Volontaires d'Ariège, nous avons participé à la réunion publique de concertation organisée par la Commission Nationale du Débat Public, puis distribué sur les marchés un tract d'information. Ce projet est inutile (le lac remplit son contrat), anachronique (il renforcerait l'agriculture intensive quand il est urgent d'aider les cultivateurs à s'affranchir de ce modèle), toxique (il affaiblirait le Touyre et risquerait de polluer le lac) et il est coûteux (alors que les 13 millions seraient mieux utilisés à améliorer les stations d'épuration, à commencer par celle de Laroque d'Olmes).

4 – L'année 2018 a été marquée par une manifestation d'hostilité envers les associations environnement qui nous impose de réagir

* Le constat des associations est que l'environnement, même en Ariège, est sous pression du fait de l'accumulation de projets en faveur d'intérêts limités que l'administration accepte, qui plus est, sans avoir la capacité à les contrôler (exemple des projets extractivistes, gravières et mine). Nous avons droit au mieux à une parodie de concertation (exemple récent de Montbel) dans laquelle quoi qu'on

dise, le projet est déjà décidé. Devant le fait accompli, nous n'avons souvent plus que le choix d'agir en justice contre les autorisations de projets qui « compensent » leurs impacts plutôt que de les éviter en renonçant ou en choisissant une solution alternative. Et lorsque nous obtenons gain de cause, le mal est déjà en partie accompli. Nous constatons aussi que la mobilisation citoyenne que nous soutenons, seuls ou avec d'autres associations, est payante : ainsi les projets de carrière retirés à Bédeillac, à Sabarat et à St Lary, ou en 2018, le projet d'élevage de canards à Montégut Plantaurel. A chaque fois il y a eu création d'une association spécifique pour organiser la résistance des habitants.

* Sur proposition du Chabot, nous avons donc voulu en informer la population et réunir les associations et collectifs impliqués dans telle ou telle action menée en faveur de l'environnement. Pour cela, le 5 Mai à la Bastide de Sérou, nous avons tenté de dresser l'état des lieux de l'environnement en Ariège et de chercher ensemble des solutions. Cette journée conviviale prévue à la rencontre du tout-public (stands, conférences, ateliers) et ouverte à la presse, s'est trouvée brutalement contrariée par une manifestation de chasseurs, d'agriculteurs et de soutiens au PERM, à l'instigation de la FD chasse, de l'ASPAP, de la FDSEA, des JA. C'est pourquoi Le CEA, le Chabot, FNE, Dame, Férus, ont porté plainte pour entrave à la liberté de réunion et d'association avec violences et menaces. Dans le cadre de l'enquête préliminaire en cours, les représentants des associations viennent de déposer. Alice qui suit de près cette procédure, a demandé à rencontrer à ce sujet le Procureur.

* Notre réaction n'est pas que sous forme judiciaire : le 5 mai les associations environnement ont promis de tenter un dialogue aux agriculteurs (FDSEA, JA + le maire de la Bastide de Sérou) qui ce jour-là sont venus les rencontrer. Pour cela nous attendons que la préfecture se décide à favoriser ce dialogue, ce qui ne se produit pas, malgré nos multiples relances. Je rappelle que les agriculteurs emmenés notamment par la Chambre d'agriculture (M. Naudi) et en présence de Mrs Fernandez et Lacube, ont perturbé le 1^{ier} septembre la conférence sur le projet de Montbel organisée à Léran par le Chabot (avec DAME, le CEA, ANPER à la tribune) en bloquant le débat. Il a fallu cette fois aussi la présence en force de la gendarmerie. Bien entendu, les associations vont reconduire cette journée d'état des lieux de l'environnement, ce sera le 1^{ier} juin au rez-de chaussée à l'Estive à Foix.

5 – CONCLUSION

Je me contenterai d'une brève conclusion au rapport d'activités et rapport moral.

Je préfère développer tout à l'heure, au cours de l'anniversaire des 40 ans du CEA, l'appréciation du contexte dans lequel agit l'association.

Pour perpétuer au mieux l'action du CEA, il nous faut veiller à garder les adhérents et adopter une organisation mieux adaptée. La clef d'un meilleur fonctionnement, réside dans le partage de la prise d'initiatives, du suivi des actions, du choix des questions et des solutions, des relations avec les partenaires et, en fin de compte, des responsabilités. L'année 2019 sera mise à profit pour s'y préparer.

Le président du CEA, Marcel Ricordeau